

NOMENCLATURE : 8.9  
VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 MARS 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240327-DLB18\_27032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

-----  
POLITIQUE CULTURELLE - MEDIATHEQUE ROBERT COUSIN -  
PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL  
-----

Rapporteur : Madame Hélène CORRE

La volonté de faciliter l'accès aux livres et à la lecture, le changement des usages, la diversification des attentes du public et le développement du réseau intercommunal de lecture publique invitent à l'adoption d'un nouveau projet d'établissement, dénommé Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social de la Médiathèque Robert Cousin.

Les réflexions se sont appuyées sur le contexte territorial de la ville de LENS et de la Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN, périmètre du futur réseau de lecture publique. Le diagnostic de l'établissement et l'évaluation des objectifs du précédent projet ont permis d'identifier les atouts et les axes de progrès de l'établissement.

Nourri des textes fondamentaux tels que le Manifeste de l'IFLA-UNESCO et la loi du 21 décembre 2021 ainsi que par le concept dit du « tiers lieu », le document annexé à la présente délibération - véritable feuille de route de l'établissement pour les 5 années à venir – dresse trois axes de développement à poursuivre. Les objectifs stratégiques sont accompagnés de solutions opérationnelles à mettre en œuvre après en avoir vérifié la faisabilité et la soutenabilité sur les plans techniques, financiers et humains.

De façon synthétique, l'ensemble est décliné comme suit :

### 1) LA MEDIATHEQUE ROBERT COUSIN : UN LIEU DE VIE

Conformément à l'idée de transformer la médiathèque en un lieu moderne, les objectifs sont de créer des espaces plus conviviaux, de favoriser l'accès à tous les publics et d'exprimer particulièrement à travers cette transformation que la jeunesse de 0 à 25 ans y est la bienvenue (espaces ouverts de vie, dédiés aux familles et aux enfants).

La question centrale des horaires est posée également, dans la perspective d'encourager la fréquentation durant la pause méridienne ou de s'appuyer sur les opportunités événementielles qui se présenteront en particulier le week-end. La réflexion autour des horaires sera croisée avec celle du réseau, l'objectif étant une ouverture optimale au niveau du réseau de lecture publique de la CALL.

## **2) LA MEDIATHEQUE ROBERT COUSIN : UN LIEU DE RESSOURCES**

Le premier enjeu est de répondre aux attentes de la population tout en permettant une offre documentaire équilibrée et variée dans les contenus et supports proposés. Ces différents éléments seront balisés dans une politique documentaire écrite.

La mise en valeur des collections est réfléchi à différents niveaux : la signalétique, la mise en place de thématiques et d'outils de consultation simples à utiliser.

Dans le cadre du réseau de lecture publique, il est réaffirmé et renforcé la spécificité des collections de la médiathèque de LENS par le développement et la valorisation de quatre thématiques : l'art, l'histoire locale, le polar et le jazz.

## **3) LA MEDIATHEQUE ROBERT COUSIN : UN LIEU DE MEDIATION**

La médiation fait le lien entre les ressources et le public. A travers la médiation il s'agit de s'adresser à l'ensemble des publics, d'insister sur les publics jeunes et d'identifier d'autres publics en fonction du contexte territorial.

Une série d'actions est proposée en s'appuyant parfois sur des structures relais. L'ambition est d'atteindre les objectifs poursuivis selon le public cible :

- L'éveil et l'appropriation du langage pour le très jeune public par le biais des séances régulières de « babillages », une programmation spectacle vivant adaptée, le relais de structures de petite enfance ou les centres socio-culturels...
- L'apprentissage et le développement de la lecture pour le jeune public via le développement des actions dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle, les événementiels transversaux avec d'autres services municipaux, les projets vidéo...
- La captation et la fidélisation du public adolescent et jeune adulte en mettant en place les projets bande-dessinée, mangas, les comités de lecture associés au LOUVRE-LENS, l'appui du tissu associatif...
- Les activités « hors-les-murs » pour les publics éloignés et empêchés
- La création de moments conviviaux, festifs, de découvertes et d'échanges autour de dimanches événementiels ou de temps forts liés aux questions d'actualité pour le grand public dans une dimension intergénérationnelle.

La programmation d'actions sera accompagnée par un plan de communication. L'installation du système automatisé des prêts permettra le développement de l'accueil et de l'information aux usagers.

Il vous est par conséquent proposé :

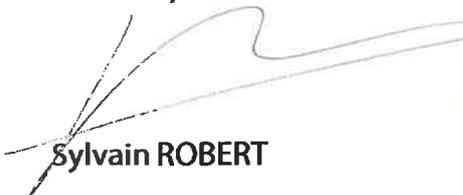
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et contrats nécessaires au bon respect de ce projet d'établissement,
- D'imputer les dépenses correspondantes au budget de la ville de Lens.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en sa séance du 15 février 2024.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

  
Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

  
Patricia BRAET

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 28 MARS 2024**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024**

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 20 mars 2024.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mmes MASSET et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à M. HANON, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme DAVID, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRAET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.